

dire que cette déclaration de Bourdon du 26 août 1656 est une pièce apocryphe, fabriquée après coup.

Nous ne sommes pas prêt cependant à en rendre Bourdon responsable.

Comment expliquer pareille fabrication de pièce ? Dans quel but ce faux a-t-il été commis ?

On sait les contestations qui s'élèverent entre l'Angleterre et la France lors des négociations des traités de paix de Bréda, de Ryswick et d'Utrecht, au sujet de la possession de la baie d'Hudson. Les Français réclamaient la priorité de prise de possession de cette mer du nord. Les Anglais, de leur côté, en décernaient l'honneur au marin qui lui a laissé son nom.

Afin d'appuyer ses réclamations la métropole s'adressa aux autorités de la colonie. Il s'agissait de trouver des pièces probantes qui manquaient totalement aux archives de France.

C'est alors que l'on commença à fouiller les archives et à interroger les anciens habitants. Après la paix de Bréda, l'intendant Talon fit faire une enquête. Les pièces de cette enquête apportées par lui en France ne purent être retrouvées. (1) Denonville entreprit de refaire le dossier disparu et adressa à la cour un long mémoire dans lequel il est facile de compter que la tradition et l'imagination eurent une large part. De simples congés de traite très vagues y sont transformés en ordres formels du roi de se rendre à la baie du nord. Les noms sont cités de mémoire. Les personnages sont confondus de la façon la plus bizarre. Pour ne citer qu'un exemple entre cent autres, Guillaume Couture y est qualifié de *juge sénéchal de la côte de Beauport*, quand il n'a jamais été que juge de la *côte de Lauzon*.

Ce dut être à cette époque que fut fabriqué le document retrouvé depuis par M. Marcel aux archives des affaires étrangères. Le simple fait de voir cette déclaration déposée aux archives étrangères, quand elle devrait être aux

(1) Voir le mémoire de Denonville en 1685.